

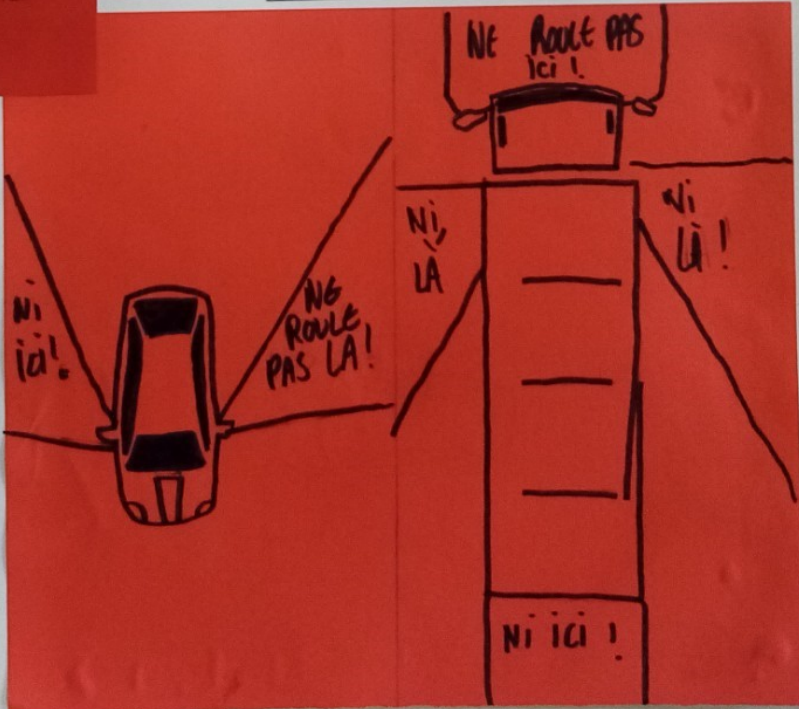
# Si T'ES PAS PRUDENT, GARE À L'ACCIDENT !

Les deux  
roues:

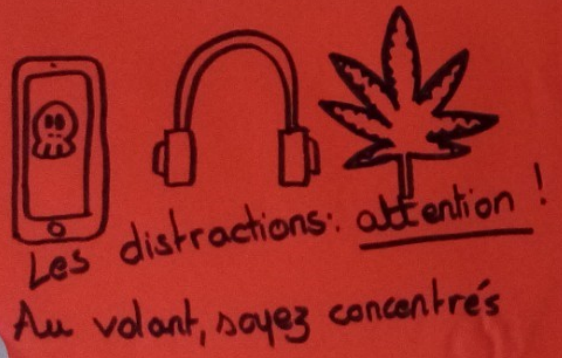
Le débordage, un acte illégal.  
Débiter, c'est dépasser son moteur. Le effet, ni le frein, ni les suspensions, ni le châssis ne sont adaptés à une vitesse dépassant les 45 km/h.  
Le conducteur risque une amende de 135 € pour conduite d'un véhicule non conforme. De plus l'assurance ne le couvrira pas du tout en cas d'accident.



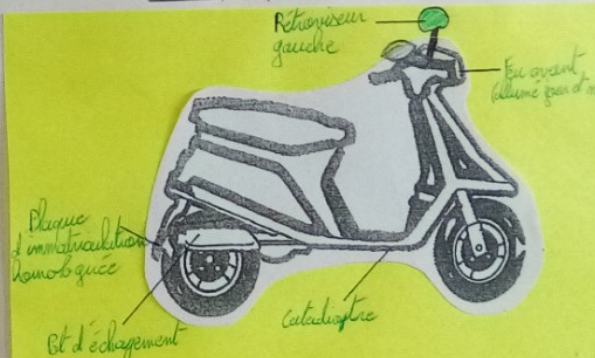
## Les Angles Morts



## Les distractions



## L'équipement



### Equipement recommandé:

### Equipement obligatoire:

